(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 042 279 26 00101
Demande du : 17/04/2026
Reçue le : 17/04/2026
Complétée le :

Sur un terrain sis et cadastré :
8 Rue de la Marine
279 250 AI 686

MAIRIE de SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT

ARRÊTÉ n° 26/1289 URBA
Publication sur le site internet le: 10/08/26

DESTINATAIRE
Monsieur Boudon Richard
8 Rue de la Marine

42170 ST JUST ST RAMBERT

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Déclaration préalable, RECOMMANDE A.R.

Votre courrier d'annulation en date du 06/08/2026

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n°**DP 042 279 26 00101** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT, le 6 août 2026
Le Maire,
Olivier JOLY

MAIRIE SAINT JUST-SAINT RAMBERT 42170 (Loire)

« L'Adjoint délégué »
Serge GONET

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Les informations contenues dans ce document font l'objet d'un traitement automatisé. Vous pouvez obtenir communication des informations nominatives vous concernant et, si nécessaire, les faire rectifier, en vous adressant au Service Foncier – Urbanisme.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)